

Intoxications au monoxyde de carbone : des gestes pour les éviter

Marseille, le 3 décembre 2019.

Les intoxications au monoxyde de carbone sont liées à l'utilisation d'appareils à combustion dont les appareils de chauffage. En période hivernale, le nombre de victimes augmente. C'est pourquoi l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) rappelle les mesures de prévention pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

La surveillance en Paca

Depuis 2012, le nombre d'épisodes d'intoxication en région Paca est relativement stable (environ une centaine par an). Chaque année environ 200 à 250 personnes sont intoxiquées et une centaine de décès en moyenne sont répertoriés dans la France entière.

Qu'est-ce-que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore et incolore indétectable par l'homme émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Il est dû :

- > au manque d'entretien des appareils de chauffage et des conduits d'évacuation des fumées ;
- > à la mauvaise utilisation des appareils de combustion ;
- > au détournement d'appareils non destinés au chauffage ;
- > à une mauvaise aération du domicile.

C'est pourquoi il est nécessaire de connaître ces gestes simples afin de réduire les risques :

- **avant l'hiver, faire vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- **veiller toute l'année à une bonne aération et ventilation** du logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage, aérer au moins 10 minutes par jour et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air du logement ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : **ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments**, ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, réchaud de camping, barbecue, etc.) ;

Au niveau collectif : Les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles, sportives ou religieuses) ou de réunions de famille **doivent être tout particulièrement attentifs** car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

Les symptômes qui doivent alerter : maux de tête, fatigue, confusion mentale, nausées

La sévérité de l'intoxication dépend de l'intensité de l'exposition, de la susceptibilité individuelle (nouveau-né, enfant) et de l'état de santé préalable de l'individu exposé (antécédents cardio-vasculaires et pulmonaires).

En savoir plus : <https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>